

Assainissement

Exercice

2022

Rapport annuel sur le **P**rix et la
Qualité du **S**ervice public

ATTICHY



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**



Au service Des Territoires de l'Oise

RAPPORT PROVISOIRE



Au service Des Territoires de l'Oise

ADTO-SAO

SPL au capital de 3 306 750€

36 avenue Salvador Allende

Bâtiment A «Hervé CARLIER»

60000 BEAUVAIS

Tél: 03 44 15 37 37 Fax: 03 44 15 37 30

accueil@adto-sao.fr



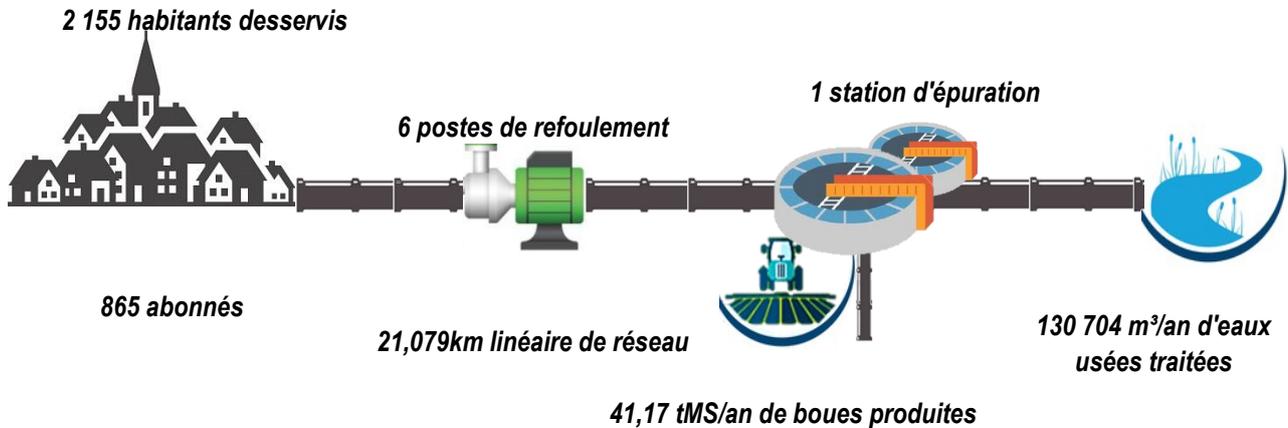
N° de dossier : 64306

Edité le : vendredi 4 août 2023

	Etabli par : Quentin SENEZ
	Vérifié par :
	Approuvé par :

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

ATTICHY



La qualité du traitement ?

STEP d'Attichy

- DBO⁵ : 100% conforme ;
- DCO : 100% conforme ;
- MES : 100% conforme ;
- NTK : 100% conforme ;
- NGL : 100% conforme ;
- Pt : 100% conforme.

L'exploitation ?

SAUR

en délégation de service public de type affermage

Début du contrat le : 01/01/2007

Fin du contrat le : 31/12/2028

Les actions à mener ?

- ▶ Mise en place du diagnostic permanent avant le 31 décembre 2024
- ▶ Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement (démarrage courant 2023)
- ▶ Remplacement des trappes d'accès du PR Rue du Stade
- ▶ Installation d'une benne à boues centrifugées à la STEP
- ▶ Résoudre le problème d'accumulation d'H₂S dans le local centrifugeuse à la STEP



Prix de l'assainissement

Le prix du m³ d'eaux usées collectées dans la collectivité est de 2,82 € TTC
(prix TTC au 1er janvier 2023) - Prix moyen dans l'Oise : 3,48* € TTC/m³

*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionnées l'ADTO pour réaliser leur RPQS (28)



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance ;
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

PRIX et QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2021 et celles de l'exercice 2022 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2022 sont obligatoires.

SOMMAIRE

I) CARACTERISATION DU SERVICE	7
A) Présentation du territoire desservi	7
B) Mode de gestion du service	7
C) Estimation de la population desservie (D201.0)	8
D) Nombre d'abonnements	9
E) Prestations assurées dans le cadre du service	9
F) Volumes assujettis à l'assainissement	10
G) Station d'épuration	11
1) Station de STEP d'Attichy	11
a) Informations générales	11
b) Schéma synoptique	11
c) Rejet au milieu naturel	12
d) Nombre d'autorisations de déversement (D202.0)	12
e) Volumes annuels traités	12
f) Pluviométrie de la commune	13
g) Débits journaliers moyens reçus	13
h) Charges journalières moyennes reçues en DBO5	14
i) Qualité des effluents entrants et sortants	14
j) Autosurveillance de la station d'épuration (P254.3)	15
k) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	16
l) Poste de refoulement	16
H) Caractéristiques du réseau de collecte	17
1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées	17
2) Entretien des ouvrages	18
3) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	19
II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20
A) Fixation des tarifs en vigueur	20
1) Part destinée à la collectivité	20
2) Part destinée au délégataire	20
3) Part destinée aux taxes et redevances	20
B) Frais d'accès au service	21
C) Le prix du service de l'assainissement collectif	21
1) Tarif du service d'assainissement collectif	21
2) Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120m3 (D204.0)	22
D) Recettes d'exploitation	24
1) Recettes de la collectivité	24
2) Recettes de l'exploitant	25
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
A) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)	26
B) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	28
C) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)	29
D) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)	29
E) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)	29
F) Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	29

G) Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	30
H) Nombre de points noirs du réseau de collecte (P252.2)	30
I) Taux moyen de renouvellement du réseau (P253.2)	30
J) Taux d'impayés du service (P257.0)	30
K) Taux de réclamations du service (P258.1)	30
IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
A) Etat de la dette (P256.2)	31
B) Montants financiers	31
C) Amortissements réalisés	31
D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau	31
1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	31
2) Opérations de coopération décentralisées	31
V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES	32
A) Obligations de l'exploitant	32
B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire	33
C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité	34
D) Perspectives	35
VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES	36
A) Le contrat	36
B) Station d'épuration des eaux usées	37
1) Station d'épuration "STEP d'Attichy"	37
ANNEXES	38

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi

Le service d'assainissement collectif de la commune d'Attichy est géré depuis le 1er janvier 2020 par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise. La collectivité dispose des ouvrages suivants :

- 1 station d'épuration
- 6 postes de refoulement
- 21,079km de réseaux
- 863 branchements

Les compétences liées au service sont la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées :

- La collecte consiste à reprendre l'ensemble des eaux usées domestiques ou non au droit de chaque habitation dans le réseau d'assainissement.
- la compétence liée au transfert consiste à assurer le transport des eaux usées depuis le réseau de collecte vers l'usine de traitement : il peut s'agir de canalisations de refoulement ou de canalisations intercommunales par exemple.
- la compétence liée au traitement consiste à améliorer la qualité des effluents à l'aide d'ouvrages adaptés avant rejet en milieu superficiel ou souterrain.

B) Mode de gestion du service

Le service de l'assainissement collectif est exploité en délégation de service public de type affermage. Le délégataire est SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 01/01/2007 avec une échéance fixée au 31/12/2028.

Il y a aucun avenant au contrat.



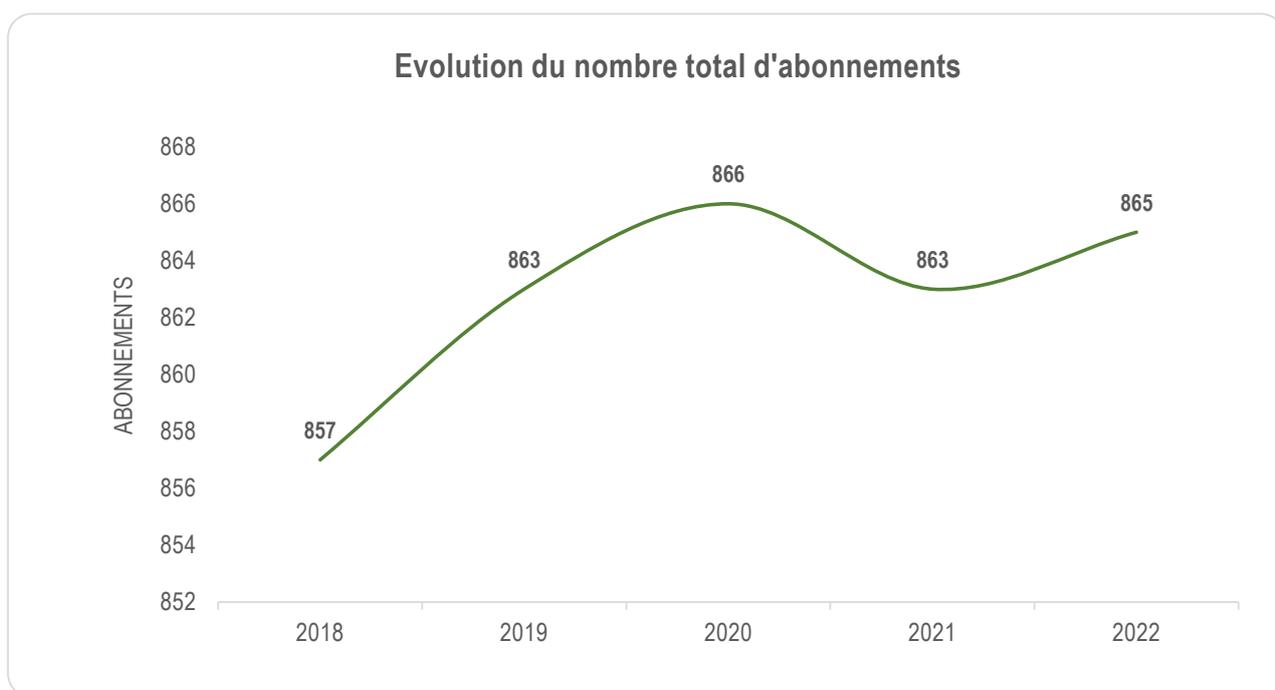
C) Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La population desservie est estimée à 2 155 habitants.

D) Nombre d'abonnements

En 2022, le service d'assainissement de la collectivité ATTICHY compte 865 abonnés. L'évolution du nombre d'abonnements au cours des cinq dernières années est présentée ci-dessous.



► Le nombre d'abonnés a peu évolué lors des derniers exercices.

E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à SAUR dans le cadre des DSP sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Assainissement collecte, des branchements, des collecteurs
Entretien	De la voirie, des branchements, des clôtures, des équipements électromécaniques
Renouvellement	Des clôtures, des collecteurs < 6m, des équipements électromécaniques

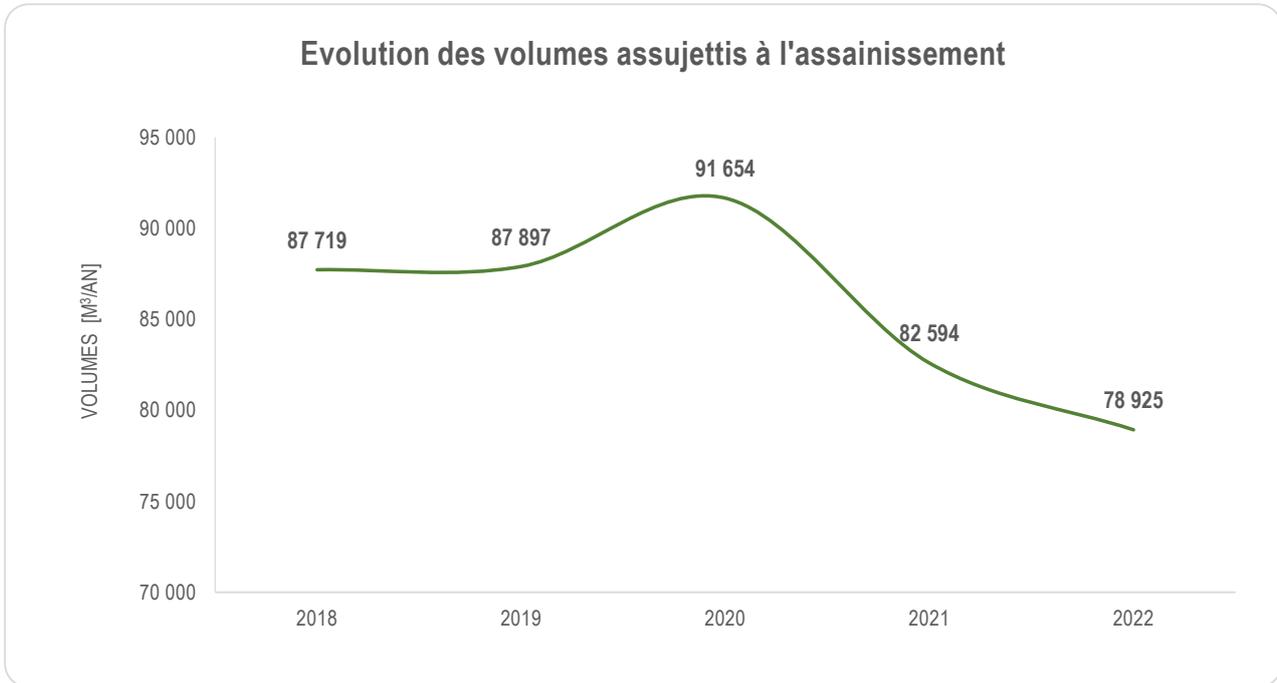
La collectivité prend en charge :

Renouvellement	Du génie civil, des canalisations
Prestation particulière	De la voirie, des branchements, des collecteurs, du génie civil

F) Volumes assujettis à l'assainissement

	2021	2022	Variation 2022 - 2021
Volumes assujettis [m ³]	82 594	78 925	-4,44%

78 925 m³ ont été facturés durant l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de -4,44 % comparé à l'exercice 2021.



Les volumes annuels assujettis à l'assainissement ont oscillé entre 78 925 et 91 654 m³/an au cours des cinq dernières années.

► Les volumes assujettis ont fortement diminué lors des derniers exercices. Cette diminution peut s'expliquer par une forte diminution des consommations d'eau potable, les volumes assujettis étant établis en fonction de ces consommations d'eau potable.

G) Station d'épuration

1) Station de STEP d'Attichy

a) Informations générales

Nom de la station	STEP d'Attichy
Type de station	Boues activées à aération prolongée
Commune d'implantation	ATTICHY
Capacité nominale	4 000 EH
Population raccordée à la stations d'épuration	2 155 habitants
Code SANDRE	03 60 025 01 000
Date du dernier zonage assainissement	NC
Date du dernier diagnostic assainissement	NC

La station d'épuration a été mise en service en 2010.

b) Schéma synoptique

Sans objet

c) Rejet au milieu naturel

Milieu receuteur du rejet : L'Aisne

L'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été délivré en date du 24/02/2017

d) Nombre d'autorisations de déversement (D202.0)

Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées est présenté ci-dessous :

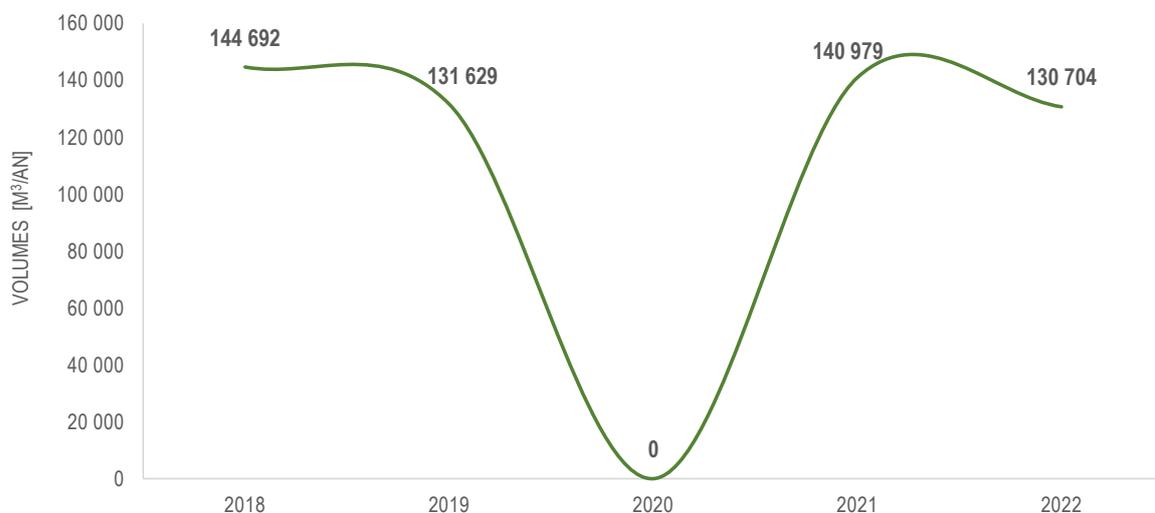
	2021	2022	Variation 2022 - 2021
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	-

Les arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques sont signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

e) Volumes annuels traités

	2021	2022	Variation 2022 - 2021
Volumes annuels traités [m³]	140 979	130 704	-7,29%

130 704 m³ ont été traités durant l'exercice 2022 ; ce qui correspond à un différence de -7,29 % par rapport à l'exercice 2021.

Evolution des volumes annuels traités

Les volumes annuels traités ont varié entre 130 704 et 144 692 m³/an au cours des cinq dernières années.

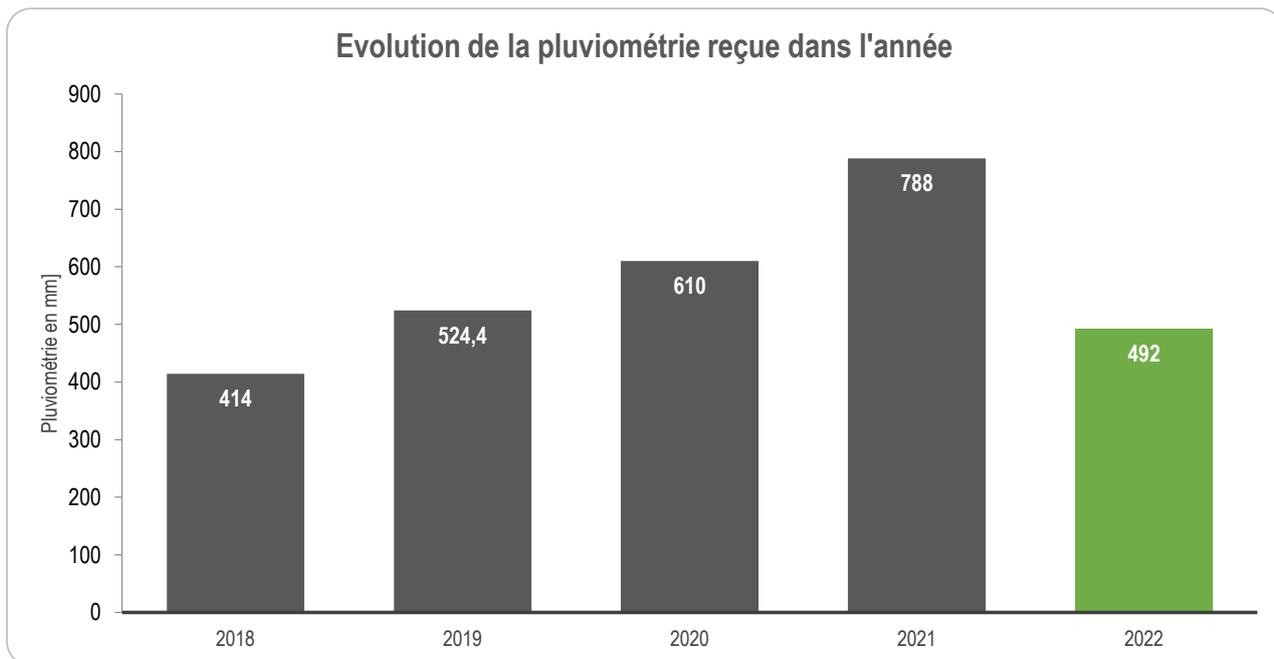
Les volumes annuels traités à la station d'épuration ont légèrement diminué lors du dernier exercice. La valeur de 2020 n'a pas été fournie par le délégataire.

► A noter que la commune de Jaulzy est également raccordée sur la station d'épuration d'Attichy, ce qui peut expliquer cette différence entre les volumes assujettis et les volumes traités par la station d'épuration.



f) Pluviométrie de la commune

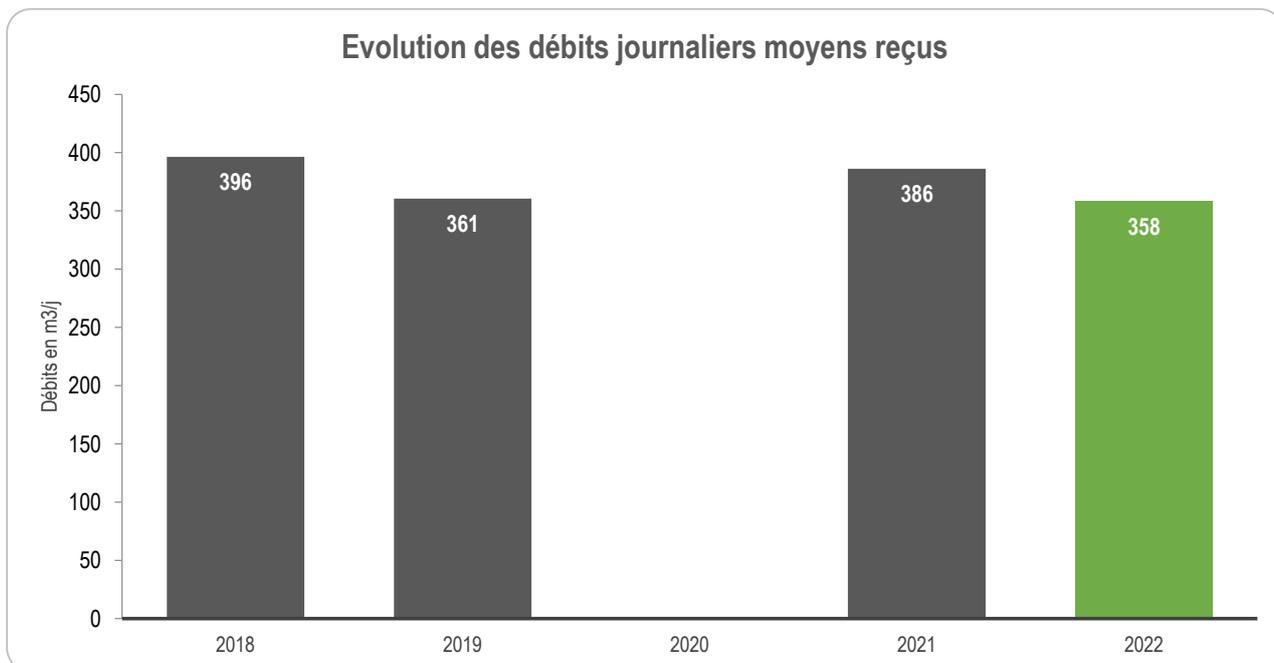
Au cours de l'exercice 2022, la collectivité de ATTICHY a reçu une pluviométrie de 492 mm.



La pluviométrie moyenne reçue sur la commune a varié entre 414 et 788 mm au cours des cinq dernières années.

g) Débits journaliers moyens reçus

Au cours de l'exercice 2022, la station a reçu un débit journalier moyen de 358 m³/j.

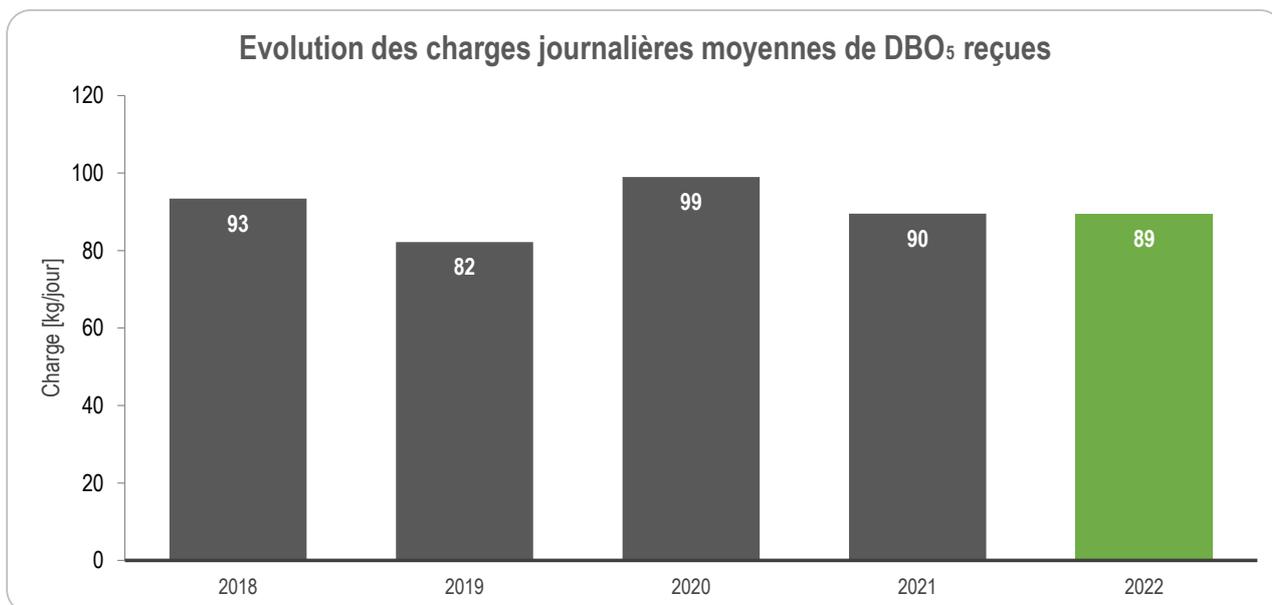


Les débits journaliers moyens reçus à la station ont varié entre 385 et 396 m³/j au cours des cinq dernières années.



h) Charges journalières moyennes reçues en DBO5

Au cours de l'exercice 2022, la station a reçu une charge journalière moyenne de DBO5 de 89,4 kg/j.



Les charges journalières moyennes de DBO5 reçues à la station ont varié entre 82 et 99 kg/j au cours des cinq dernières années.

i) Qualité des effluents entrants et sortants

	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit (m³/j)
Capacité nominale de la station d'épuration							
Capacité nominale de la station [kg/jour]	240,00	480,00	360,00	60,00	-	16,00	600,00
Effluent en entrée de station d'épuration							
Charge annuelle moyenne [kg/jour]	89,40	237,60	129,00	27,40	27,40	3,10	350,50
Concentration annuelle moyenne [mg/l]	255,00	678,00	368,00	78,20	78,20	8,80	
Effluent en sortie de station d'épuration							
Charge annuelle moyenne [kg/jour]	0,60	6,70	0,90	0,50	1,00	0,14	350,50
Concentration annuelle moyenne [mg/l]	1,80	18,70	2,60	1,50	2,80	0,40	
Rendement [%]	99,29%	97,24%	99,29%	98,08%	96,42%	95,45%	
Objectif de rejet							
Concentration [mg/l]	25,00	90,00	30,00	12,00	20,00	2,50	
Rendement [%]	93,00%	90,00%	93,00%	85,00%	75,00%	-	

► La station présente de bons résultats lors des contrôles d'autosurveillance et des mesures du SATESE, traduisant un bon fonctionnement ainsi qu'un rejet de qualité, respectant son arrêté de rejet.

j) Autosurveillance de la station d'épuration (P254.3)

Rappel réglementaire : Arrêté du 21 juillet 2015, abrogeant celui du 22 juin 2007

"En application de l'article L.214-8 du code de l'environnement et des articles R. 2224-15 et R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrage mettent en place une surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, ainsi que, [...], du milieu récepteur" (Art. 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015).

Le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées met en place les aménagements et équipements adaptés à la taille de sa station.

Les informations d'autosurveillance à recueillir et l'instrumentation à mettre en place en entrée et/ou sortie de la station de traitement des eaux usées sur la file eau conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, sont présentées ci-dessous.

Paramètre	Capacité de traitement (kg DBO5/jour) (EH estimé correspondant)			
	< 30 ≤ 500 EH	≥ 30 et < 120 < 2 000 EH	≥ 120 et < 600 < 10 000 EH	≥ 600 ≥ 10 000 EH
Débit	Estimation en entrée ou en sortie	Mesure en entrée ou en sortie	Mesure et enregistrement en continu en entrée ou/et* en sortie	Mesure et enregistrement en continu en entrée et sortie
Caractéristiques des eaux usées	Mesure par préleveurs mobiles en entrée et sortie**	Mesure par préleveurs automatiques asservis au débit et réfrigérés*** en entrée et sortie		

* Mesure en entrée et sortie pour seulement les installation nouvelle ou réhabilitée (pour les autres, estimation du débit en entrée)

** Seulement pour installation nouvelle ou réhabilitée traitant plus de 12 KgDBO5/j

*** Pour les station traitant moins de 120 KgDBO5/j, le recours à des préleveurs mobiles est autorisé

Les paramètres à mesurer et la fréquence des mesures réglementaires conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 sont présentés ci-dessous.

Paramètre	Capacité de traitement (kg DBO5/jour) (EH correspondant)					
	≤ 12 (≤ 200)	> 12 et ≤ 30 (≤ 500)	> 30 et < 60 (< 1 000)	> 60 et < 120 (< 2 000)	≥ 120 et < 600 (< 10 000)	≥ 600 et < 1 800 (< 30 000)
Débit	-	1 tous les 2 ans	1	2	365	365
MES	-	1 tous les 2 ans	1	2	12	24
DBO5	-	1 tous les 2 ans	1	2	12	12
DCO	-	1 tous les 2 ans	1	2	12	24
NTK	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
NH4	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
NO2	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
NO3	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
Pt	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12

Résultats des bilans de conformité pour l'exercice 2022 (P

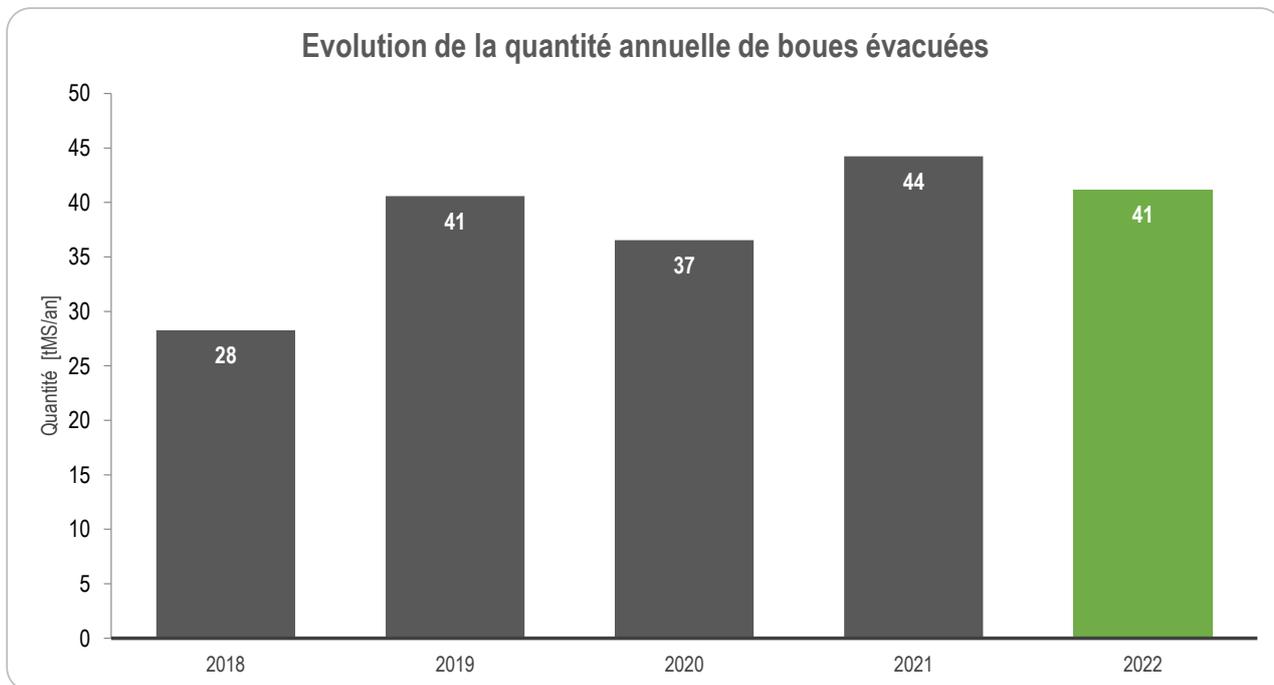
Des analyses sont effectuées régulièrement et montrent la conformité des effluents rejetés au milieu naturel par rapport aux normes fixés dans l'arrêté de rejet délivré par les services de Police de l'Eau :

Paramètre analysé	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses conformes	Conformité (%)
DBO5	12	12	100%
DCO	12	12	100%
MES	12	12	100%
NTK	4	4	100%
NGL	4	4	100%
Pt	4	4	100%

► L'ensemble des analyses réalisées sur la station lors de cet exercice sont conformes.

k) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Au cours de l'exercice 2022, la station a évacué une quantité de boues de 41,165 tMS.



L'évacuation annuelle de boues de la station a varié entre 28 et 44 tMS/an au cours des cinq dernières années.

► La quantité de boues évacuées de la station d'épuration lors de cet exercice a légèrement diminué, en corrélation avec la baisse des volumes traités à la station. Les boues ont été évacuées en filière de compostage.

l) Poste de refoulement

	Nombre d'ouvrages	Nombre d'ouvrages nettoyés	Nombre de nettoyages annuel moyen
Postes de refoulement	6	16	2,7

► Lors de cet exercice, le délégataire est intervenu à 16 reprises sur les différents postes de refoulement de la commune. Le listing des interventions est détaillé en annexe n°2.

H) Caractéristiques du réseau de collecte

1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

	Linéaire de réseau [ml] 2021	Linéaire de réseau [ml] 2022	Variation 2021 - 2022
Réseau gravitaire séparatif assainissement	12 375	12 390	0,12%
Réseau gravitaire séparatif pluviale	-	7 633	-
Réseau refoulement séparatif	982	1 057	7,64%
Total	13 357	21 080	57,82%

► On observe une variation importante du linéaire lors de cet exercice. La question de cette variation va être posée à votre délégataire.

2) Entretien des ouvrages

		2018	2019	2020	2021	2022	Total
STEP d'Attichy	Hydrocurage préventif des réseaux séparatifs d'eaux usées [ml]	220	16 470	0	0	2 245	18 935
	Pourcentage de réseau curé [%]	1,63%	123,30%	0,00%	0,00%	16,70%	141,63%
	Hydrocurage préventif des réseaux séparatifs d'eaux pluviales [ml]	0	0	0	0	483	483
	Pourcentage de réseau curé [%]	0,00%	0,00%	-	-	6,33%	6,33%

3) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (2021-2022)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le nombre potentiel d'abonnés dans la zone relevant de l'assainissement collectif n'a pas été retrouvé par la collectivité.

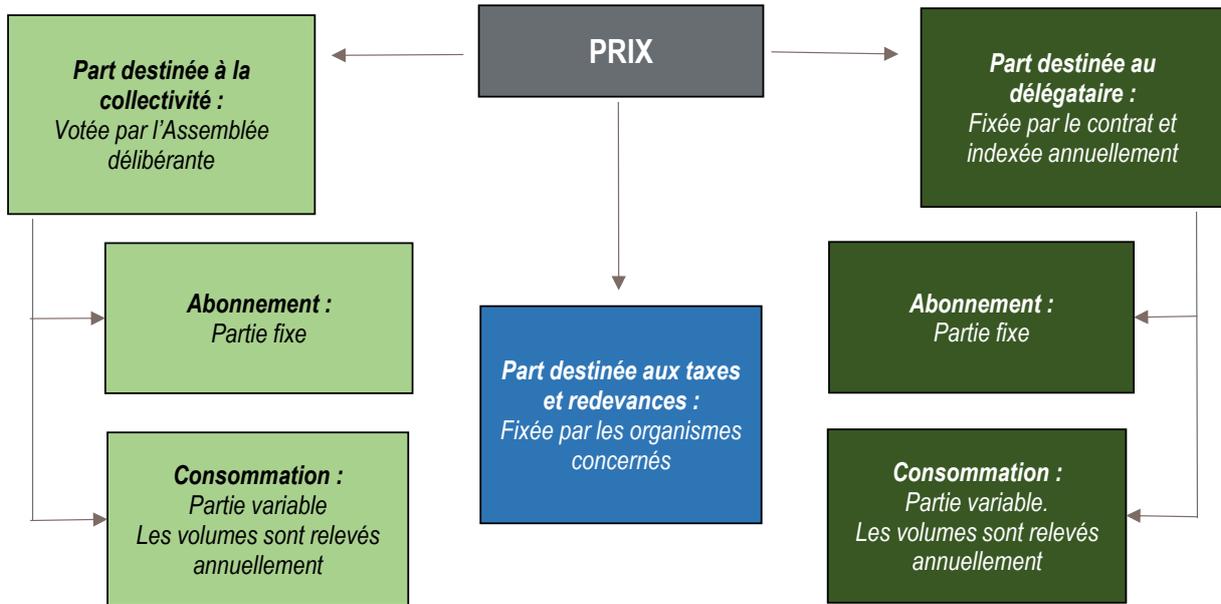
	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Taux de desserte [%] STEP d'Attichy	NC	NC	-

NC : Non communiqué

► Cet indicateur n'est pas calculable.

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Fixation des tarifs en vigueur



1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2022, le coefficient d'actualisation était de NC.
 Au 1er janvier 2023, le coefficient d'actualisation était de 1,0756.

3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions environnementales. Un usager d'un service d'assainissement doit ainsi payer une redevance :

- La redevance de modernisation des réseaux

Son montant, en euro par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Son taux est unique car cette redevance correspond, dans son état d'esprit, à une mutualisation à l'échelle du bassin des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

B) Frais d'accès au service

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

C) Le prix du service de l'assainissement collectif

1) Tarif du service d'assainissement collectif

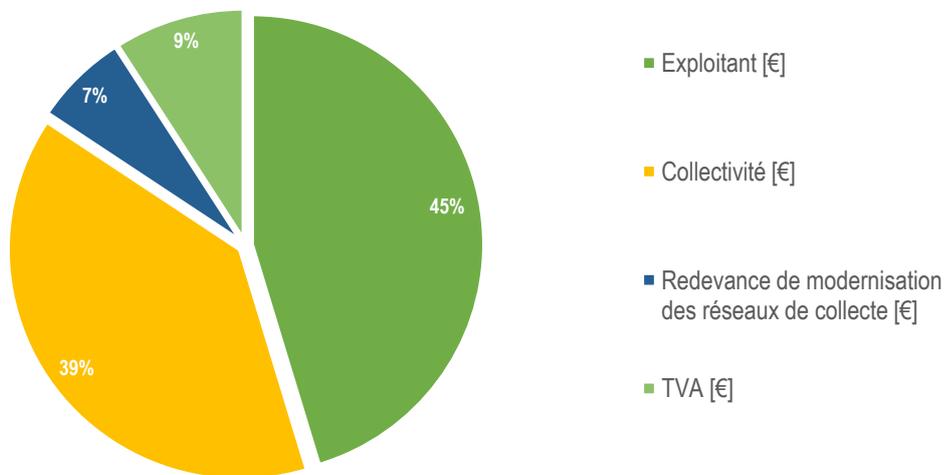
	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€/m ³]	18,61	19,36	10,35	-46,54%
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	1,0737	1,1168	1,1936	6,88%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€/m ³]	0,00	0,00	0,00	-
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	1,1017	1,1017	1,1017	0,00%
Redevances et taxes				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,1850	0,1850	0,1850	0,00%
TVA [%]	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

2) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ (D204.0)

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Exploitant [€]	147,45 €	153,38 €	153,58 €	0,13%
Collectivité [€]	132,20 €	132,20 €	132,20 €	0,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€]	22,20 €	22,20 €	22,20 €	0,00%
TVA [€]	30,19 €	30,78 €	30,80 €	0,07%
TOTAL TTC [€]	332,04 €	338,56 €	338,78 €	0,07%

Le prix théorique du de l'eau a légèrement augmenté lors de cet exercice. Cela s'explique par une hausse de la part variable du délégataire en raison de l'actualisation des indices prévue au contrat de DSP. Cependant, on observe également une baisse importante de la part fixe du délégataire. La question va lui être posée.

Composante de la facture type d'un usager de 120 m³



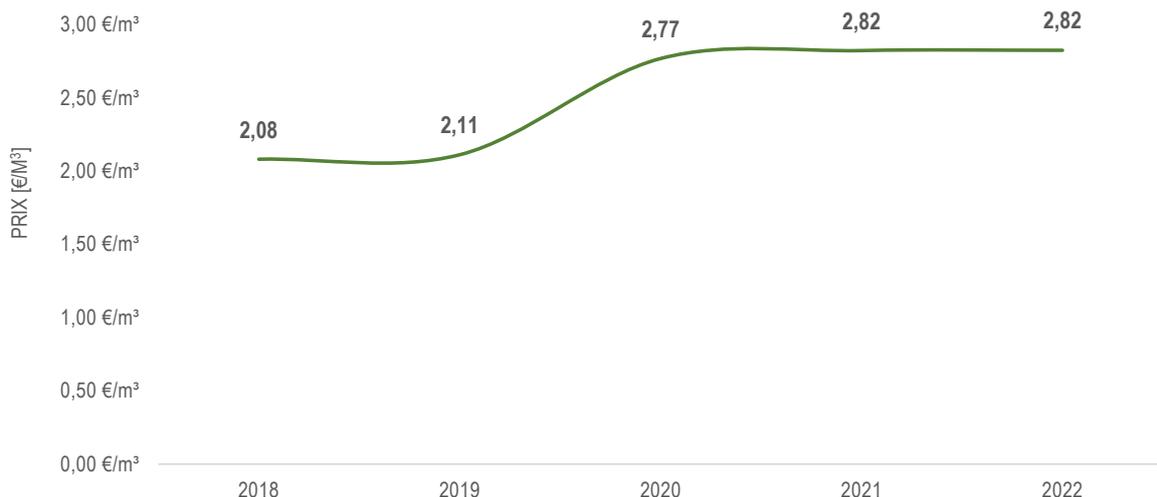
La part de la collectivité représente environ 39% de la facture d'assainissement d'un usager qui consomme 120 m³ d'eau potable.

Celle de l'exploitant en représente environ 45%.

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 2,82€ TTC/m³.

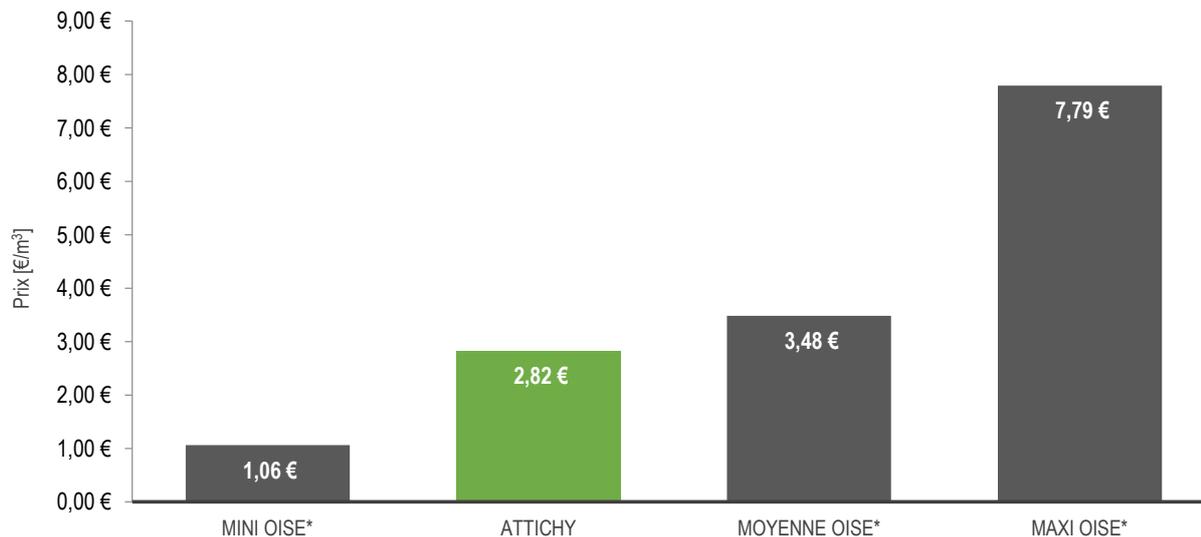


Evolution du prix de l'assainissement



► Le prix du m3 a peu évolué lors des 3 derniers exercices. La hausse ayant eu lieu entre 2019 et 2020 s'explique par le transfert de la compétence assainissement de la commune à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, ayant entraînée une modification des parts du délégataire et de la collectivité.

Comparaison du prix de l'assainissement entre collectivités



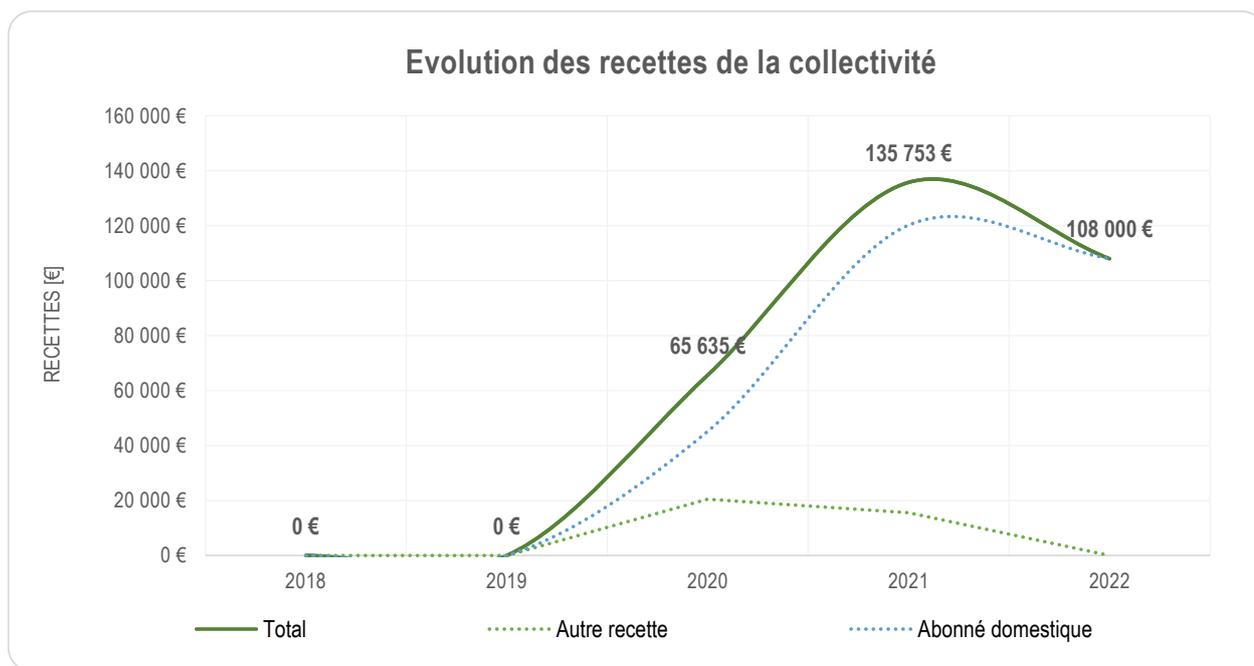
*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (28)

► Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est situé dans la fourchette basse parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

D) Recettes d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Recettes liées à la facturation des abonnés domestique [€]	120 201,76 €	108 000,00 €	-10,15%
Recettes liées à la facturation des abonnés non domestique [€]	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes [€]	15 551,14 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL [€]	135 752,90 €	108 000,00 €	-20,44%

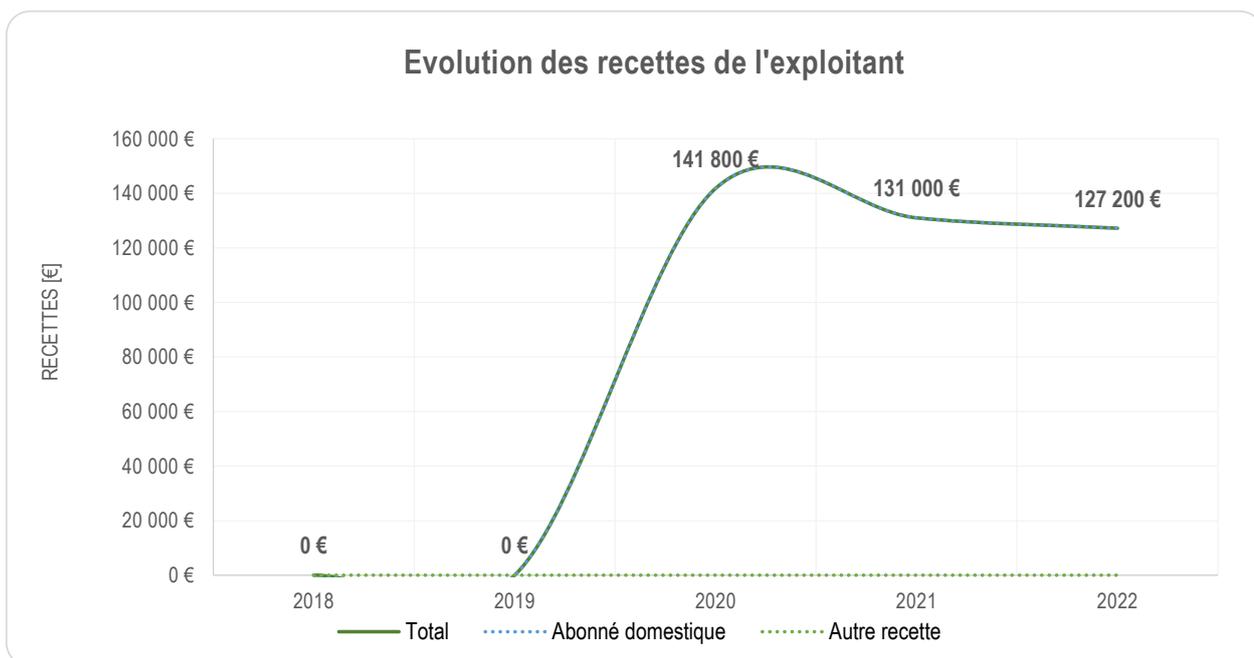


► Le détail des recettes n'a pas été fourni par le délégataire. Cependant, la baisse des recettes de la collectivité semble plus importante que la diminution des volumes assujettis. La question sera posée au délégataire.



2) Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Recettes liées à la facturation des abonnés domestique [€]	131 000,00 €	127 200,00 €	-2,90%
Recettes liées à la facturation des abonnés non domestique [€]	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes [€]	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL [€]	131 000,00 €	127 200,00 €	-2,90%

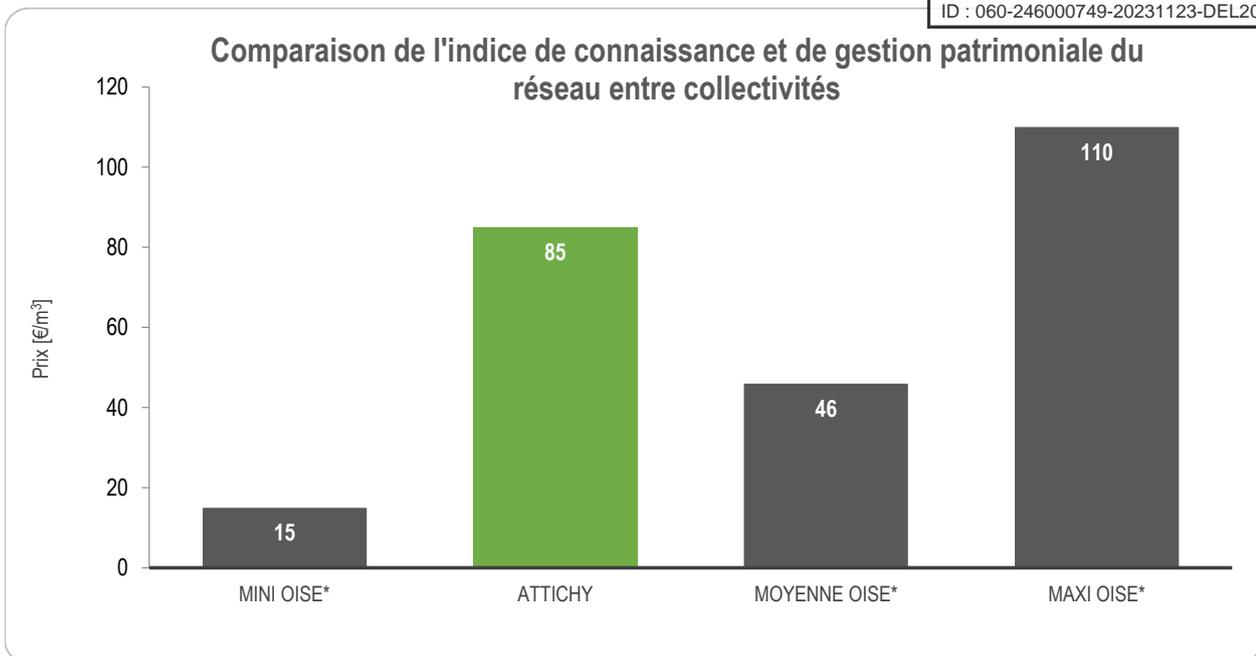


► Les recettes de l'exploitant ont légèrement diminué lors de cet exercice, ce qui est cohérent avec la légère baisse des volumes assujettis à l'assainissement.

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**A) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)**

Cet indice de 0 à 120 points permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

		Barème	Points
1	VP250 - Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet.	0	0
	VP250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	VP251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année.	5	5
Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires		15	15
2	VP252 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
	VP253 - Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	5
	VP254 - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
	VP255 - Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	5
Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires		45	45
3	VP256 - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10	0
	VP256 - Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	0
	VP257 - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	10	10
	VP258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	10
	VP259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	0
	VP260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).	10	10
	VP261 - Mise en œuvre du programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnées les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10	10
	VP262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	10	0
TOTAL		120	85



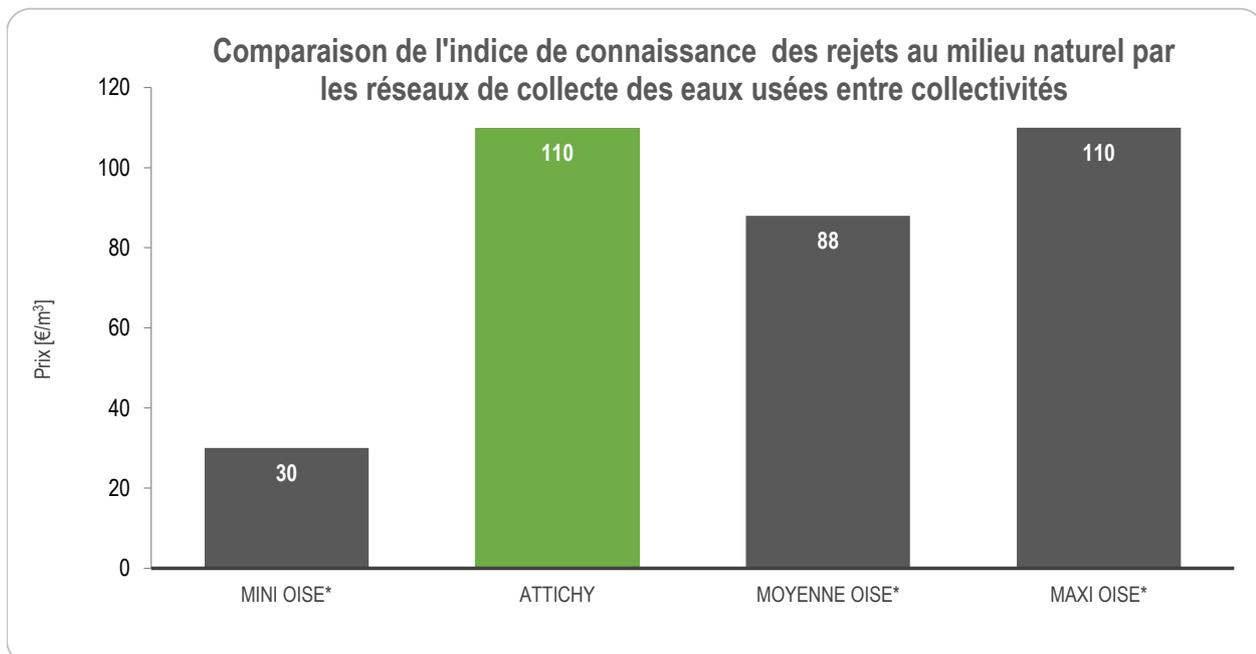
*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (28)

► L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de la collectivité est situé dans la fourchette haute parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

B) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Cet indice de 0 à 120 points permet de mesurer le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Eléments communs à tous les types de réseaux		Barème	Points
A	VP158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20	20
	VP159 - Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10	10
	VP160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20	20
	VP161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	30	30
	VP162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	10	10
	VP163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	10
Un minimum de 80 pts doit être obtenu sur la partie A pour bénéficier de points supplémentaires		100	100
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
B	VP164 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
C	VP165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	10
TOTAL		120	110



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (28)

► L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel de la collectivité est le plus haut parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

C) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) – permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. (seulement pour les réseaux collectant une charge > 2000 EH)

- Station d'épuration "STEP d'Attichy" : l'indice de conformité de la collecte des effluents est de 100% pour l'exercice 2022.

D) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) – permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. (seulement pour les stations d'épuration traitant une charge > 2000 EH)

- Station d'épuration "STEP d'Attichy" : l'indice de conformité des équipements d'épuration est de 100% pour l'exercice 2022.

E) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) – permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. (seulement pour les stations d'épuration traitant une charge > 2000 EH)

- Station d'épuration "STEP d'Attichy" : l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100% pour l'exercice 2022.

F) Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires. Il est le pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Il se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{tMS admise par une filière conforme}}{\text{tMS totale évacuée par toutes les filières}} \times 100$$

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur ;
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

- Station d'épuration "STEP d'Attichy" : le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100,00 % sur l'ensemble du territoire.

G) Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers [%]	0,00	0,00	-

H) Nombre de points noirs du réseau de collecte (P252.2)

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative). L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements. Il donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Nombre de points noirs (points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau)	14,97	14,87	-0,66%

- Le délégataire recense toujours 2 points noirs sur le réseau de collecte, cependant leur localisation n'a pas été précisées. La légère diminution de l'indicateur s'explique par la légère augmentation du linéaire total de réseau.

I) Taux moyen de renouvellement du réseau (P253.2)

$$\frac{[L(2018) + L(2019) + L(2020) + L(2021) + L(2022)] \times 100}{5 \times L(2022)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [%]	0,00%	0,00%	-

- Aucun travaux de renouvellement des réseaux n'ont été réalisés par la collectivité lors de cet exercice.

J) Taux d'impayés du service (P257.0)

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Taux d'impayés [%]	NC	1,03%	-

K) Taux de réclamations du service (P258.1)

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Taux de réclamations [%]	0,00%	0,00%	-

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Etat de la dette (P256.2)

	2021	2022
VP182 - Encours de la dette au 31 décembre€€
Remboursement au cours de l'exercice€€
dont en intérêts€€
dont en capital€€
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité		

non renseigné (à compléter par la collectivité)

B) Montants financiers

	2021	2022
Recettes réelles€€
Dépenses réelles€€
Montant des subventions€€

non renseigné (à compléter par la collectivité)

C) Amortissements réalisés

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements€€

non renseigné (à compléter par la collectivité)

D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

La collectivité n'a pas fourni d'information sur cet indicateur.

2) Opérations de coopération décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.



V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

A) Obligations de l'exploitant

L'ADTO-SAO ne dispose pas du contrat de DSP de la collectivité

B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire

- ▶ Réalisation de curage sur 2 245 ml du réseau d'eaux usées
- ▶ Réalisation de curage sur 483 ml du réseau d'eaux pluviales
- ▶ Réalisation d'interventions télévisées sur 534 ml du réseau d'eaux usées
- ▶ Interventions à 16 reprises pour des opérations de nettoyage sur les postes de refoulement
- ▶ Réalisation de 3 opérations de débouchage
- ▶ Renouvellement du préleveur by-pass de la station d'épuration
- ▶ Renouvellement du tamis rotatif de la station d'épuration
- ▶ Renouvellement du moto-réducteur d'entraînement de l'épaisseur de la station d'épuration
- ▶ Renouvellements des deux pompes de relevage du PR Le Port à Bateaux Rue de la Rivière

C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité

Sans objet

D) Perspectives

- ▶ Installation d'une benne de boues centrifugées à la station d'épuration demandée par SAUR
- ▶ Résoudre le problème d'accumulation d'H2S dans le local centrifugeuse
- ▶ Remplacement des trappes d'accès au PR Rue du Stade
- ▶ Mise en place du diagnostic permanent avant le 31 décembre 2024
- ▶ Réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes (démarrage courant 2023)

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES**A) Le contrat**

	Indicateur	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2B	NC	85 / 120
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	D204.0	2,82 €/m ³	2,82 €/m ³
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	D207.0	0,00 €	0,00 €
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,00%	0,00%
Nombre de points noirs du réseau	P252.2	14,97	14,87
Taux moyen de renouvellement des réseaux	P253.2	0,00%	0,00%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P255.3	NC	110 / 120
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)	P256.2	NC	NC
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P257.0	NC	1,03%
Taux de réclamation	P258.1	0,00%	0,00%
Taux de desserte	P201.1	NC	NC

B) Station d'épuration des eaux usées

1) Station d'épuration "STEP d'Attichy"

		Indicateur	2021	2022
Indicateurs descriptifs du service				
Estimation du nombre d'habitants desservis		D201.0	1 921	2 155
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		D202.0	0	0
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		D203.0	44,24 tMS	41,17 tMS
Indicateurs de performance :				
Seulement pour les services avec des réseaux collectant une charge > 2000 EH				
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		P201.1	NC	NC
Conformité de la collecte des effluents	aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P203.3	NC	100,00%
Conformité des équipements d'épuration		P204.3	NC	100,00%
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		P205.3	NC	100,00%
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		P254.3	Nc	100,00%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation		P206.3	NC	100,00%

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse SATESE

ANNÉE : 2022

CAPACITE (EH) : 4 000

CODE SANDRE : 03 60 025 01 000

STATION DE : ATTICHY

Informations générales

Maitre d'Ouvrage : CC des Lisières de l'Oise

Exploitant : SAUR

Date mise en service : 2011

Milieu récepteur : L'Aisne via un rû

Constructeur : SAUR

Type de réseau : Séparatif

Zone de collecte : ATTICHY - JAULZY

Nombre de jours d'arrêt sur la période : -

Recensement Pop. totale INSEE (hab.) : 2 817

Nombre total de logements INSEE (log.) : 1 694

Nb. d'abonnés réseau assainissement : 1 136

Nombre estimé d'habitants desservis : 2 599

Volume eau vendue (red. assainist) (m³/j) : 292

Références réglementaires

Arrêté Ministériel : 21/07/15

Arrêté d'exploitation : 24/02/17

Autorisation d'Épandage : -

Suivi Agronomique : Oui

Manuel d'Autosurveillance : Oui

Diagnostic périodique : 2020

Diagnostic permanent : à faire avant le 31/12/2024

Descriptif de la filière de traitement

Type de station : boues activées

Prétraitements : tamis, dessablage-dégraisage aéré

Type de traitement : aération prolongée, nitrification-dénitrification

traitement physicochimique du phosphore

Nature du traitement des boues : épaisseur + centrifugeuse

Production de boues brutes en m³/an : 182

Evacuation de boues hors site en Tian : 41,16

Quantité nette de MS produites (hors réactifs) en kg/jour : 112,8

T de chaux utilisée : /

MS en g/l : 226,15

Destination des boues au cours de l'année

Stockage sur site

Incrustation ou Oxydation par Voie Humide.

CSDU 1 (Centre Stockage Déchets Ultime type 1 : déchets industriels dangereux)

CSDU 2 (Centre Stockage Déchets Ultime type 2 : déchets ménagers et assimilés)

Fabrication d'un produit normalisé ou homologué

Composés non normalisés et non homologués

Centre de transit déclaré ou autorisé, avant épandage

Épandage (éventuellement avec dépôt préalable sur les parcelles d'épandage)

Autres décharges et dépôts (avec ou sans ruissellement)

Résultats SATESE

Date	31 août et 1er septembre 2022		/		Flux moyens (m ³ et kg/j)	Coef. Charge moyen
	Pluviométrie	sec	Amont (A3)	Aval (A4)		
Lieu	358	343	Flux	Flux	A3	A4
Débit (m ³ /j)	358	343	Conc.	Conc.	96	1,0
Paramètres	Conc.	Flux	Conc.	Flux	312	6,9
MES	410	141	2	0,7	26,8	0,58
DBO ₅	280	96	3	1,0	27,1	0,9
DCO	910	312	20	6,9	3,33	0,69
NTK	78	27	1,7	0,58		
NGL	79,004	27	2,734	0,94		
P _i	9,7	3	2,00	0,69		

Résultats AUTOSURVEILLANCE

Lieu	Amont (A3)		Aval (A4)		Nb. Analyses (A4)
	Conc.	Flux	Conc.	Flux	
Q. moyen (m ³ /j)	350,5	358,1			
Paramètres	Conc.	Flux	Conc.	Flux	
MES	368	129,0	2,6	0,9	12
DBO ₅	255	89,4	1,8	0,6	12
DCO	678	237,6	18,7	6,7	12
NTK	78,2	27,4	1,5	0,5	4
NGL	78,2	27,4	2,8	1,0	4
P _i	8,8	3,1	0,4	0,14	4

Bilan annuel des critères prépondérants de l'autosurveillance

Mesures de débits	Conformité	Motif(s)
Modalités de prélèvements	Correct	
Échantillonnage et conservation des échantillons	Correct	
Modalités d'analyses		Mesure exploitant

S'est-il produit une pollution du milieu avec conséquences importantes sur le milieu ?

Précisions éventuelles :

Remarques et conseils

- Bilan SATESE et bilans d'autosurveillance de l'exploitant conformes.

- Réflexion à engager pour la mise en place du diagnostic permanent avant le 31 décembre 2024.

Capacités nominales

Q. lrs sec. (m ³ /j)	600
Q. lrs pluie (m ³ /j)	-
MES (kg/j)	360
DBO ₅ (kg/j)	240
DCO (kg/j)	480
NTK (kg/j)	60
P _i (kg/j)	16

Normes de rejet

Conc.	Rdt
MES	30
DBO ₅	25
DCO	90
NTK	12
N-NH ₄ ⁺	-
NGL	20
P _i	2,5

Instrumentation(s)

en poste fixe	Pré-levé	Débit-mètre
A2	Oui	Oui
A3	Oui	Oui
A4	Oui	Oui
A5	Oui	Oui
S4		Oui
S6		

Stockage sur site	T de chaux utilisée : /	T en g/l : 226,15
Incrustation ou Oxydation par Voie Humide.		
CSDU 1 (Centre Stockage Déchets Ultime type 1 : déchets industriels dangereux)		
CSDU 2 (Centre Stockage Déchets Ultime type 2 : déchets ménagers et assimilés)		
Fabrication d'un produit normalisé ou homologué		41,16
Composés non normalisés et non homologués		
Centre de transit déclaré ou autorisé, avant épandage		
Épandage (éventuellement avec dépôt préalable sur les parcelles d'épandage)		
Autres décharges et dépôts (avec ou sans ruissellement)		

ANNEXE 2 : Détails des interventions durant

Commune	Date	Adresse	Nature de l'intervention
ATTICHY	08/04/2022	Rue du Commerce	Débouchage canalisation
	08/09/2022	Rue Faroux Heinold	Débouchage canalisation
	13/09/2022	Rue de Tracy	Débouchage canalisation
	24/01/2022	Rue Faroux Heinold (437 ml)	Interventions télévisées
	23/02/2022	Impasse de l'Abbaye (70 ml)	Interventions télévisées
	12/08/2022	Rue du Commerce (27 ml)	Interventions télévisées
	24/01/2022	Réseau communal (296 ml)	Curage
	24/01/2022	Réseau communal (187 ml)	Curage
	08/02/2022	Rue Faroux Heinold (260 ml)	Curage
	08/02/2022	Rue du 8 Mai 1945 (445 ml)	Curage
	09/02/2022	Rue de Surcens (760 ml)	Curage
	10/02/2022	Rue de Blérancourt (400 ml)	Curage
	10/02/2022	Réseau communal (230 ml)	Curage
	24/02/2022	Rue du Commerce (100 ml)	Curage
	12/08/2022	Impasse de l'Abbaye (50 ml)	Curage

Commune	Date	Adresse
ATTICHY Interventions sur les postes de refoulement	03/02/2022	PR La Toque Paysanne
	03/02/2022	PR Rue du Stade en Z.I.
	04/02/2022	PR Rue de la Fontaine au Camping
	04/02/2022	PR Rue du Parc
	24/05/2022	PR Le Port à Bateaux Rue de la Rivière
	23/06/2022	PR Le Port à Bateaux Rue de la Rivière
	27/07/2022	PR La Toque Paysanne
	27/07/2022	PR Le Port à Bateaux Rue de la Rivière
	27/07/2022	PR Rue du Parc
	27/07/2022	PR Rue du Stade en Z.I.
	01/08/2022	PR La Toque Paysanne
	01/08/2022	PR Rue du Parc
	03/08/2022	PR Le Port à Bateaux Rue de la Rivière
	01/12/2022	PR Rue de la Fontaine au Camping
	14/12/2022	PR Rue de la Fontaine au Camping
	14/12/2022	PR Rue du Stade en Z.I.

ANNEXE 3 : Synoptique des réseaux

Sans objet

ANNEXE 4 : Notice des bonnes pratiques liées aux réseaux

~~L'assainissement
collectif
=
TOIT A L'EGOUT~~

Ce qui est autorisé ?

Eau usée domestique : eaux ménagères et de vanne (WC)

Ce qui est interdit ?

Eaux de pluie (descente de gouttière, ...)

Déchets alimentaires (graisse et os)

Matières solides :

- Lingettes
- Cotons tiges,
- Rouleau papier toilette
- Tampons
- Serviette hygiénique
- Préservatifs
- Etc...

Substances dangereuses

(Huile de moteur, peinture, ...)

Médicaments

Les déjections animales solides ou liquides, notamment le purin

TOILETTES ET EVIERS NE SONT PAS DES POUBELLES !





ANNEXE 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

ID : 060-246000749-20231123-DEL2023127-DE